

## RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 25 octobre au 5 novembre 1999)

### OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La dix-huitième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 25 octobre au 5 novembre 1999, sous la présidence de M. A.E. Muthunayagam (Inde).

1.2 Les 23 États membres de la Commission sont tous représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération russe, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 La Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et le Pérou étaient invités à assister à la réunion à titre d'observateurs. Les Pays-Bas y sont présents à ce titre.

1.4 La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des pêches du Forum (FFA), la Commission interaméricaine des thonidés tropicaux (CITT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission des pêches de l'océan Indien (CPOI), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union mondiale pour la nature (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et la Commission du Pacifique Sud (CPS) ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ASOC, l'UICN, la CIB et le SCAR y sont représentés.

1.5 L'île Maurice et la Namibie ont été invitées à assister à la réunion en tant qu'observatrices, conformément au paragraphe 15.2 de CCAMLR-XVII. Toutes deux étaient représentées à la réunion. D'autres parties non contractantes ayant manifestement des intérêts en matière de pêche ou de commerce de *Dissostichus* spp. dans la zone de la Convention étaient également invitées : le Belize, le Danemark (pour les îles Féroé), le Panamá, le Portugal, les Seychelles et le Vanuatu. Le Danemark est représenté.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les membres et présente son Excellence, sir Guy Green, Gouverneur de la Tasmanie.

1.8 Sir Green complimente la CCAMLR des efforts qu'elle déploie à l'égard de la campagne d'évaluation synoptique du krill qui sera menée dans la zone de la Convention et félicite les membres qui ont engagé des navires dans cette expérience.

1.9 Sir Green, après avoir fait référence aux mesures de conservation adoptées par la CCAMLR à la dix-septième réunion face à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, exprime le souhait de voir la Commission continuer à s'accorder sur des mesures qui compléteraient les mesures en place. Il encourage par ailleurs la Commission à mettre au point un système de documentation des captures et rappelle aux membres qu'ils ne doivent pas perdre de vue l'équilibre à maintenir entre les valeurs fondamentales qui sous-tendent les accords internationaux d'ordre commercial et ceux qui visent à la conservation, d'autre part.

1.10 Pour clôturer son discours, sir Green fait valoir à la Commission qu'elle devrait se sentir encouragée à l'idée du bien-fondé de ses actions et de tout le soutien dont elle bénéficie.

